

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 Mai 2019

Excusés : X. Francisco (Pouvoir à G. Gentaz), G. Glenisson (pouvoir à L. Glad), C. Deroux-Dauphin (pouvoir à M. Vicente), C. Jacobs (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud)

Secrétaire de séance : Muriel Vicente

**Travaux de réhabilitation du Stade des Mûriers :** Le marché a été notifié à l'entreprise Parcs et Sports qui interviendra seule sans sous-traitant. Les travaux démarreront le lundi 20 mai. Montant total 509 820,48€ TTC. Le Financement est assuré avec des fonds propres de la commune et les subventions suivantes : Etat au titre de la DETR : 100 000€ ; Région Auvergne Rhône-Alpes : 100 000€ ; Département de l'Isère (sur programme 2021) : 70 000€ ; Fédération Française de Foot au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Foot Amateur - Y compris la majoration pour foot féminin) : 18 000€, CAPI fonds de concours communes moyennes : 50 000€, soit un total de subvention de 338 000€. Il est à noter que la subvention de la FFF est majorée, pour tenir compte du rôle formateur en football féminin du CSN, un rôle qui sera renforcé par la constitution d'un groupement autour du Foot féminin entre le CSN et Le club de la Tour-Saint-Clair.

**Travaux hydrauliques de Plan-Bourgoin :** Les travaux étaient suspendus en attente de l'accord de M. Ferrer, propriétaire du bois où était situé l'exutoire du fossé établi le long de la propriété de M. Ailloud. Décision par 18 voix pour et une contre, d'accepter la proposition de M. Ferrer, qui donne son accord à titre provisoire et révocable, avec le remplacement de la buse de diamètre 400mm par une tranchée drainante et trois drains agricoles, afin d'éviter le ravinement au déboucher dans le bois.

**Remplacement du copieur de l'école primaire :** Le copieur arrive en fin de vie. Une consultation a été faite auprès de plusieurs prestataires de service reprographie. La proposition de Avenir Bureautique est la moins disante avec 1700€ pour la fourniture du copieur et 0,004€ pour le coût copie. (Unanimité)

**Réalisation du plan de la commune :** Pour réaliser un plan actualisé de la commune 2 options se présentent : faire réaliser le plan par une société qui le finance par les publicités ou financer la réalisation du plan par la commune. C'est cette seconde option qui a été retenue, car les prix des encoarts publicitaires sont élevés. 2 prestataires ont chacun fourni leur devis. Le premier devis reçu de JP Repiquet propose une conception de la maquette pour 1800€ HT sans proposition financière pour l'impression et le pliage. L'impression-pliage serait alors réalisée par l'Imprimerie Carle pour 795€ HT. Le second devis de la société Kaliblu propose la réalisation de la maquette pour 2 200 € HT et l'impression et le pliage pour 900€ HT, le tout pour 3100,00€ HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de JP Repiquet et Imprimerie Carle.

**Commission Jeunesse :** Pour l'emploi jeune d'été, 10 jeunes ont déposé une candidature et 6 se sont présentés à l'entretien. Il est décidé d'accorder à chacun une semaine aux services techniques entre mi-juin et fin juillet, sur la base de 24 heures par semaine.

En ce qui concerne le Conseil Municipal d'Enfants, deux manifestations seront prises en charge d'ici l'été : une nouvelle journée « la voiture oubliée » et l'élaboration d'un Quizz pour le pique-nique de la fête de la commune. Il est enfin décidé de ne pas procéder au renouvellement des élus avant les élections municipales de 2020.

**Commission Travaux :** Analyse et élaboration d'un ordre de priorité pour les travaux de bâtiments et de voirie à réaliser cette année.

**Déclarations Préalables :**

Alain Chambeland : parcelle AD 394, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour ravalement de façade, 41, Allée du Bois des Mûriers.

Commune de Nivolas-Vermelle : parcelle AE 535 et 544, en zone Ua au PLU, pour modification d'un accès à l'école, 231 rue de l'Hôtel de Ville.

SELARL Agate : parcelle AC 142p en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour division d'une parcelle, 490 rue du Bas-Vermelle.

Damien Danger : parcelle AD 438, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg2 au PPR, pour construction d'une clôture mitoyenne, 277 Allée de Montcizet.

Daniel Dupraz : parcelle AC 249, en zone Ub au PLU, bleu Bg2 et bv au PPR, pour construction d'un abri de jardin et d'un barbecue 58, rue des Châtaigniers.

Viviane Bonnet : parcelle AD 470, en zone Ub au PLU, pour construction d'une clôture mitoyenne 34, allée des Cyprès.

Association Sol y d'Air : parcelle C 70, en zone Nau PLU, blanc et Rouge RC au PPR, pour construction d'un abri collectif pour jardins partagés Chemin de Courbarant.

**Permis de construire :**

Capi : parcelle AC 424, en zone Ui et N au PLU, blanc, bleu Bc et Rouge RC au PPR, modificatif pour adaptation des services techniques de la base Est, 33, Impasse de la Plaine.

Alexandre Mayoral : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, Blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle porte de Nivolas.

Natacha Labbé : Parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU blanc et bleu Bc au PPR , pour construction d'une maison individuelle porte de Nivolas.

Commune de Nivolas-Vermelle : parcelle AE 211, en zone Ua au PLU, bleu Bc et violet BC1 au PPR, pour création d'une classe dans une des salles du Foyer Municipal.

Antoine Borges : parcelle AB 787 en zone Ub au PLU, pour construction d'une maison individuelle impasse des Thuyas.

SCI Juliniv : parcelle AB 938, en zone Ub au PLU, pour construction d'une maison individuelle impasse des Thuyas.

Sana Mabrouk : Parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU blanc et bleu Bc au PPR , pour construction d'une maison individuelle porte de Nivolas.

